

2019_CT2_735

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Dénomination de la Salle de Musiques Actuelles située sur le site de la Constance à Aix-en-Provence

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive

Culture

■ Séance du 12 décembre 2019

07_2_10

■ Dénomination de la Salle de Musiques Actuelles située sur le site de la Constance à Aix-en-Provence

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a voté les axes de sa propre politique culturelle le 16 mai 2003 (délibération n°2003_A081). Aujourd'hui mise en œuvre par la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, elle poursuit des objectifs d'éducation, de création de lien social entre les habitants et de contribution au développement économique du territoire. Les notions de renforcement de l'identité territoriale, de soutien à l'initiative locale de dimension intercommunale, de structuration du territoire du Pays d'Aix et de mise en réseau des équipements culturels font également partie de cette politique culturelle.

La Métropole Aix-Marseille Provence -Territoire du Pays d'Aix a confié la maîtrise d'ouvrage à la SPLA pour la construction de la Salle des musiques Actuelles (SMAC). La SMAC, en service courant 2020, constitue un équipement public majeur du Pôle numérique labellisé French Tech de la future ZAC de la Constance à Aix-en-Provence. Elle s'inscrit dans le cadre d'une opération publique d'aménagement comptant des logements et des activités tertiaires développées sur 100 ha environ.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_735-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Pour assurer la gestion de cet équipement, une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public a été lancée le 9 juin 2015.

Par délibération N°CSGE 00466519/19/CM du 20 juin 2019, le contrat de délégation de service public (DSP/19/05) a été conclu avec la SCIC IRIS SARL.

Jusqu'alors, cet équipement avait été désigné sous le terme générique de Salle des Musiques Actuelles (SMAC).

Afin de donner une identité propre à cet équipement dans le secteur des musiques actuelles pour le public et les professionnels, il convient de dénommer cet équipement.

Dans le cadre de la DSP, l'article 11 du contrat précise :

« La personne publique conserve seule la possibilité de donner une dénomination à la SMAC, le cas échéant sur proposition du Délégué... Dans l'hypothèse d'une dénomination proposée et mise en œuvre par le Délégué, avec l'accord de la Personne Publique, le Délégué assurera la protection de la dénomination et cédera ou fera en sorte que soient cédés à la Personne Publique, à l'expiration du contrat, les droits et titres de propriété industrielle (marque, logos... ».

Après consultation du délégataire, il est proposé de dénommer la Salle de Musiques Actuelles de la Constance : Le 6Mic, se prononçant « Sismic ».

Un artifice graphique sur le logo contribuera à sa lisibilité et sa prononciation.

Ce nom évoque l'architecture audacieuse du bâtiment qui apparaît comme une émergence rocheuse dans le paysage, telle une formation magmatique. Le 6Mic renvoie par ailleurs au mouvement, celui qui animera ce cocon « volcanique », Ce nom fait également référence au micro et donc à la musique amplifiée qui est la vocation de ce nouvel outil culturel qui vient enrichir l'offre du territoire.

Enfin, le 6Mic suggère par son nom son offre plurielle : deux salles de spectacle et des studios de répétition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2003-A081 du Conseil de communauté du 16 mai 2003 actant une politique culturelle ;
- La délibération n°CSGE 001 3395/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 définissant l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonc-

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_735- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

tionnement d'équipements culturels, socioculturels et socio-éducatifs. (En annexe1, liste des équipements) ;

- La délibération n°CSGE 004-6519/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant le choix du délégataire de service public relatif à l'exploitation et la gestion de la salle musiques actuelles ;
- Le contrat de Délégation de Service Public – 19/05, chapitre V dénomination de la SMAC.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- . Qu'il convient de donner un nouveau nom à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le nom de la salle des musiques actuelles: le « **6Mic** »

Article 2 :

Conformément à l'article 11 du contrat de Délégation de Service Public, le délégataire SCIC SARL IRIS est autorisé à déposer le nom de « **6Mic** » auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) et sera cédé gracieusement à la personne publique à l'expiration du contrat soit le 3 juin 2026.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_735- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Dénomination de la Salle de Musiques Actuelles située sur le site de la Constance à Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	62
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32
Pour	62
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191212-2019_CT2_735-
 DE
 Date de télétransmission : 09/01/2020
 Date de réception préfecture : 09/01/2020